



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

# EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

NOVEMBRE - DECEMBRE 2013, N°10



## DANS CE NUMÉRO

### L'actualité institutionnelle

- P1 • Paquet "produits"
- P2 • Fonds social européen
- Plan vert PME
- Aides d'Etat

### L'Europe de l'artisanat

- P2 • Les PME dans le système européen de normalisation

### Les CMA en action

- P3 • Le FEI à la cérémonie Stars & Métiers 2013
- Visite de la Commission européenne en Corse

### Euro brèves Chiffre clé

P3

# L'actualité institutionnelle

## Paquet "produits" : pour des procédures d'évaluation proportionnées et adaptées aux productions en petite série

Cinq ans après l'adoption du paquet législatif relatif à la "libre circulation des biens dans le marché intérieur", la question de la compatibilité de la réglementation européenne avec la réalité des modes de production dans l'artisanat est de nouveau posée. Les rapports relatifs à la sécurité des produits et à la surveillance du marché, adoptés au Parlement, relancent le débat en proposant d'instaurer un nouveau marquage "EU safety tested" indiquant aux consommateurs que le produit est jugé sûr. Ce système volontaire viendrait en complément du marquage CE existant, dont les modalités sont déjà difficiles à mettre en oeuvre dans les plus petites entreprises. Si les rapports adoptés concourent à mieux associer

les organisations représentatives des PME, la mise en place de ce nouveau marquage n'en reste pas moins source d'inquiétudes. En cause : les coûteux essais sur échantillons représentatifs réalisés par un tiers indépendant pour pouvoir l'apposer. Un mécanisme difficilement compatible avec les modes de production sur mesure et en petite série. Une étude de l'impact de cette proposition, demandée par le Parlement, devra clarifier ses conséquences pour les petites entreprises. Cette étude se penchera également sur l'impact de l'obligation d'indiquer le pays d'origine des produits, une initiative saluée par de nombreuses organisations de l'artisanat depuis le lancement des travaux en 2010.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR  
POUR  
REUSSIR**  
www.artisanat.fr

## Fonds social européen : l'APCMA propose un partenariat à la DGEFP

Dans un courrier du 21 octobre à la DGEFP relatif aux priorités d'investissement du programme opérationnel FSE 2014-2020 pour la France, l'APCMA souligne le besoin d'informer les CMA sur les projets éligibles et les conditions de soumission, la nécessité d'assurer au niveau national une coordination dans la mise en œuvre

des actions éligibles ainsi que la nécessité pour les CMA de maîtriser l'ensemble du dispositif administratif et financier des fonds structurels. Les CMA doivent pouvoir bénéficier des dispositifs d'assistance technique et la mise en place d'un partenariat avec la DGEFP garantira un meilleur impact du FSE sur les entreprises artisanales.

## Quelles priorités pour l'artisanat dans le futur plan d'action vert européen pour les PME ?

Répondant, le 25 novembre, à une consultation sur le futur plan européen destiné à favoriser l'utilisation efficace des ressources dans les PME, l'APCMA a mis en avant les réalisations des CMA. Le futur plan européen devrait cibler six mesures : intégrer le principe du SBA « penser aux petits d'abord » dans les législations environnementales et énergétiques, soutenir les

actions d'information et d'accompagnement, renforcer les clusters et pôles d'innovation agissant en faveur des PME, former les chefs d'entreprises et leurs salariés, faciliter le financement des investissements matériels et immatériels, valoriser les expériences des organisations de PME au niveau de l'Union et soutenir les coopérations entre elles.

## Révision des règlements sur les aides d'Etat

Dans le cadre de la révision du règlement sur les « aides de minimis », qui permet d'exempter les Etats membres de demander l'accord préalable de la Commission pour certaines aides de petit montant en particulier aux PME, l'APCMA a notamment demandé que ces aides soient accessibles aux entreprises en difficulté avant la procédure de liquidation, d'augmenter le plafond des aides à 500 000 euros et la durée moyenne des garanties, de mettre en place un système centralisé de suivi pour simplifier la charge administrative des petites entreprises.

L'APCMA a aussi soutenu la proposition de la Commission d'étendre cette procédure «de minimis» à d'autres activités, en particulier celles en faveur des pôles d'innovation en y rajoutant les organisations intermédiaires d'entreprises, les actions d'accompagnement-conseil et les actions collectives menées par ces organisations en faveur de groupes d'entreprises, ainsi que celles en faveur des entreprises artisanales des secteurs de la culture et de la conservation du patrimoine.

# L'Europe de l'artisanat

## Mieux veiller aux intérêts des entreprises artisanales dans la normalisation

Dans le but d'améliorer la prise en compte des réalités des petites entreprises dans le système européen de normalisation, dix-huit organisations, dont l'APCMA, ont lancé l'association SBS (Small Business in Standardisation), projet sélectionné par la Commission européenne après appel à propositions.

La nouvelle organisation, qui succède à NORMAPME, a pour missions d'adapter les normes européennes aux réalités des différentes catégories de PME, d'assurer une participation élargie et plus active d'experts issus des PME aux comités techniques des organisations européennes de normalisation, d'informer les PME et leurs organisations sur les normes et leur usage, de faciliter le

conseil aux entreprises. Gérard Bobier, président de la CMA d'Indre-et-Loire et membre du bureau de l'APCMA, a été élu au Board de SBS lors de son Assemblée générale constitutive du 13 décembre, illustration de l'engagement du réseau des CMA en matière de normalisation.

Un premier groupe de douze experts a d'ores et déjà été sélectionné par SBS pour représenter les petites entreprises dans les comités techniques de normalisation dès janvier.

Le commissaire européen Antonio Tajani s'est dit ravi, à cette occasion, que les PME puissent désormais faire entendre leur voix importante dans le processus de normalisation.

# Les CMA en action

## Stars & Métiers 2013 : le FEI remet le prix de l'innovation technologique

Depuis 2007, le prix Stars & Métiers organisé par le réseau des CMA et les Banques Populaires récompense des artisans exemplaires pour leur savoir-faire et leur réussite en matière d'innovation. Cette manifestation, placée sous le sceau de la semaine européenne des PME, confirme une nouvelle fois le soutien de l'Union européenne à l'innovation et à l'excellence dans l'artisanat. Richard Pelly, directeur général du Fonds européen d'investissement (FEI), est venu remettre à Marie-France Javey, directrice générale de l'entreprise Javey, le prix de l'innovation technologique. Fabriquant des portes de garages, l'entreprise a développé un système breveté de référence et connaît de nombreuses perspectives à l'international. La cérémonie a

permis de rappeler toute la pertinence des instruments de garantie bancaire mis en place par le FEI en partenariat avec les structures de cautionnement mutuel de l'artisanat.



Crédit photo : BPCE-Niko

## Visite du comité de suivi des fonds européens à la CMA de la Corse du Sud

En octobre dernier, une délégation de représentants de l'État et de la Commission européenne s'est rendue en Corse, dans le cadre du suivi de la déclinaison opérationnelle des fonds structurels. La chambre de métiers et de l'artisanat de la Corse du Sud les a accueillis afin d'apprécier la mise en

œuvre des fonds européens en faveur de la formation professionnelle et de la création d'un pôle de formation consacré aux énergies renouvelables. Les rapporteurs régionaux de la Commission européenne pour la Corse ont salué ces projets qui donnent tout son sens à l'action de l'Union.

## Le chiffre clé

# 20,882 millions

Nombre de microentreprises dans l'UE, soit 92,5%, avec 30% de l'emploi.

# EURO BREVES

- Peter Faross, ancien directeur général adjoint de la DG énergie à la Commission européenne, a été élu secrétaire général de l'UEAPME.
- Le cadre financier et les programmes européens 2014-2020 donnent une plus grande priorité aux PME et aux microentreprises ainsi qu'à des objectifs comme l'apprentissage, la formation des chefs et salariés d'entreprises, la transmission, l'accès aux financements, l'innovation.
- Invitée par la Présidence lituanienne, l'APCMA a contribué à la réunion de travail sur la simplification administrative pour les PME, le 29 octobre à Bruxelles.
- L'APCMA a participé à la première conférence des amis de l'industrie réunissant les ministres européens de l'industrie à Paris.
- Afin d'inciter les artisans et petites entreprises à utiliser les TIC, la Commission encourage les régions à mettre à leur disposition des « chèques numériques » jusqu'à 10 000€ dans le cadre des fonds structurels, via des fournisseurs locaux y compris les chambres consulaires.
- Partenaire de l'intergroupe PME du Parlement européen, l'APCMA a participé à sa réunion consacrée au plan pour le commerce de détail.
- La Commission a proposé de mettre en place en 2015 une déclaration TVA normalisée pour tous les Etats membres, limitant à cinq le nombre de cases obligatoires.
- Dans sa réponse à la consultation sur la qualification dans les transports, l'APCMA demande que le régime de la directive 2003/59/CE ne s'applique qu'aux conducteurs professionnels de véhicules nécessitant un permis C ou D.



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

**EuroArtisanat** : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle  
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot  
Rédaction : Hubert Delorme, Laure-Anne Copel · Contact : europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat  
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) - Courriel : [info@apcma.fr](mailto:info@apcma.fr)

N° Indigo 0 825 36 36 36

018 4776 00